

Du 23/08/2014 au 07/09/2014

**Grand jeu
« Le Podium »**

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La société OXYLANE (DECATHLON), Société Anonyme au capital de 10.250.000 €, dont le siège social est situé 4 Boulevard de Mons 59650 Villeneuve d'Ascq, France (ci-après « l'Organisateur ») identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole B sous le n°306 138 900, organise du 23/08/2014 au 07/09/2014 inclus, un jeu sans obligation d'achat intitulé « Le Podium » diffusé sur la fan page Facebook de l'Organisateur à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/pages/Fouganza-Horse-Riding-Emotion/146550645409153> (ci-après la « Fan Page »).

Ce jeu n'est pas organisé ou parrainé par Facebook.

ARTICLE 2 : ACCES ET PERIODES DE JEU

Ce jeu est accessible via l'onglet intitulé « Fouganza » situé sur la Fan Page (ci-après dénommé « l'Onglet »).

Le jeu se déroule du 23/08/2014 au 07/09/2014 et se divise en 16 périodes de jeu, d'un jour chacune minuit inclus, date et heure françaises de connexion faisant foi.

Il est expressément rappelé que la participation n'est conditionnée à aucune obligation d'achat.

ARTICLE 3 : COMMUNICATION DU JEU

La communication de ce jeu s'effectue sur les supports suivants :

- www.fouganza.com;
- Campagne google Adwords
- Campagne google Adsens
- Newsletter

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET PARTICIPATION

4.1 La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite,...) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par l'Organisateur.

Il est également rappelé que l'Organisateur est seul responsable de la gestion du jeu sur la plateforme Facebook. Toutefois, il décline toute responsabilité quant au non-respect par le participant de la Déclaration des droits et responsabilités de Facebook auxquelles il a préalablement consenti lors de la création de son compte Facebook.

4.2 Ce jeu est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 16 ans résidant en France métropolitaine uniquement (Corse incluse), à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu de même que leur famille. Il s'agit notamment du personnel de Nouveau Monde DDB° et du personnel de l'Organisateur.

La participation de tout mineur implique qu'il ait reçu le consentement de ses parents ou de la personne ayant l'autorité parentale. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification et de se faire communiquer tout document justificatif.

Pour participer, il est également nécessaire d'avoir un accès personnel à Internet et de disposer d'un compte Facebook actif et valide pendant toute la durée du jeu et, le cas échéant, jusqu'à la remise de la dotation.

4.3 L'enregistrement des participations s'effectue de façon continue pendant toute la durée du jeu, l'heure de la réception de l'enregistrement de la participation sur le serveur informatique dédié au jeu et hébergé chez le prestataire choisi par l'Organisateur, faisant foi.

4.4 Pour participer à une période de jeu, il suffit (avant la clôture de la période à laquelle le participant souhaite jouer) de :

- 1) accéder à la Fan Page ;
- 2) cliquer sur l'Onglet ;
- 3) cliquer sur « Je joue » ;
- 4) retrouver, pour chaque pièce de la panoplie du jour, la couleur correspondant à la collection Automne-Hiver 2014. Puis, cliquer sur la pastille correspondante. Un indice est accessible en cliquant sur « Chercher un indice » ;
- 5) cliquer sur « Valider » ;
- 6) cliquer sur « Participer » après avoir retrouvé les bonnes couleurs de la panoplie ;
- 7) compléter le formulaire d'inscription sur l'onglet. Le participant devra notamment saisir ses nom, prénom, adresse postale, adresse électronique et accepter le contenu du règlement en cochant la case prévue à cet effet sur le formulaire ;
Aucun autre moyen de participation (notamment par courrier postal et courrier électronique) ne sera pris en compte.
- 8) devenir « Fan » de la Fan Page en cliquant sur le bouton « J'aime », partager la publication en cliquant sur « Partager » et accéder au site officiel de Fouganza en cliquant sur « fouganza.com »

4.5 Une seule participation par participant est enregistrée par période de jeu (même nom et même adresse ou même adresse électronique). Si un participant s'est enregistré plusieurs fois pour une même période de jeu, seule une participation au tirage au sort sera prise en compte.

Il est formellement interdit au participant de participer au jeu à partir du compte Facebook d'un tiers. S'il est constaté qu'un participant a participé à partir du compte Facebook d'un tiers, cette (ou ces) participation(s) sera(ont) automatiquement annulée(s).

4.6 Le participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation, l'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par les participants.

Le participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à sa disposition et à transmettre à l'Organisateur des informations exactes. Le participant doit renseigner l'ensemble des zones de saisie, exceptées celles mentionnées comme n'étant pas obligatoires.

Les participations au jeu seront annulées si elles sont incorrectes, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

- 4.7 Le participant s'engage à compléter et/ou à mettre à jour de bonne foi les informations personnelles saisies dans le formulaire d'inscription qui permettront notamment d'informer le gagnant de leur dotation.

Les participations au jeu seront annulées si elles sont incorrectes, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

ARTICLE 5 : RESPECT DE L'INTEGRITE DU JEU

Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du jeu et de ce présent règlement.

L'Organisateur se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du jeu ou de la Fan Page ou encore qui viole les règles officielles du jeu. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux participations des gagnants potentiels.

L'Organisateur se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bogue, d'une intervention, ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l'Organisateur et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du jeu, l'Organisateur se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que le participant ne puisse rechercher sa responsabilité de ce fait.

L'Organisateur pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

ARTICLE 6 : CONVENTION DE PREUVES

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'Organisateur ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu organisé par l'Organisateur.

ARTICLE 7 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Il sera organisé le jour suivant la fin de chaque période de jeu un tirage au sort pour désigner un gagnant par période de jeu parmi les participants ayant correctement répondu dûment complété le formulaire de participation avant les date et heure limites de participation de la période concernée, par un tirage aléatoire qui sera effectué chaque jour.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par gagnant sur l'ensemble des 16 périodes de jeu.

L'identité du gagnant de chaque période de jeu sera diffusée sur la Fan Page.

ARTICLE 8 : DOTATIONS

Les dotations attribuées aux gagnants sont :

- Pour la première période de jeu : une panoplie pour femme de marque Fouganza composée d'un polo femme (ref. 8311064) d'une valeur unitaire de 19,95€ TTC, d'un pantalon femme Bicolore (ref. 8299035) d'une valeur unitaire de 29,95€ TTC et d'une paire de chaussettes (ref. 8299575) d'une valeur unitaire de 2,95€ TTC
- Pour la deuxième période de jeu : une panoplie pour cheval de marque Fouganza composée d'un filet Initiation (ref. 8310720) d'une valeur unitaire de 24,95€ et d'un tapis Shetty (ref. 8202283) d'une valeur unitaire de 17,95€
- Pour la troisième période de jeu : une panoplie pour femme de marque Fouganza composée d'un polo femme (ref. 8311060) d'une valeur unitaire de 24,95€ TTC, d'un pantalon Bicolore (ref. 8299043) d'une valeur unitaire de 29,95€ TTC et d'une paire de chaussettes (ref. 8186035) d'une valeur unitaire de 9,95€ TTC
- Pour la quatrième période de jeu : une panoplie pour cheval de marque Fouganza composée d'un tapis 1976 (ref. 8299298) d'une valeur unitaire de 27,95€ TTC et d'un lot de guêtres Riding (ref. 8310703) d'une valeur unitaire de 34,95€ TTC
- Pour la cinquième période de jeu : une panoplie pour femme et cheval de marque Fouganza composée d'un gilet Performer 500 (ref. 8313021) d'une valeur unitaire de 44,95€ TTC, d'un polo Emotion (ref. 8311063) d'une valeur unitaire de 19,95€ TTC et d'un tapis riding 1976 (ref. 8310576) d'une valeur unitaire de 27,95€ TTC
- Pour la sixième période de jeu : une panoplie pour femme et cheval de marque Fouganza composée d'un polo Emotion (ref. 8311063) d'une valeur unitaire de 19,95€ TTC, d'un pantalon Trendy (ref. 8299307) d'une valeur unitaire de 49,95€ TTC et d'un tapis Riding Jump (ref. 8216135) d'une valeur unitaire de 27,95€ TTC
- Pour la septième période de jeu : une panoplie pour femme et cheval de marque Fouganza composée d'un polo Vintage (ref. 8311061) d'une valeur unitaire de 19,95€ TTC, d'un pantalon Riding (ref. 8086601) d'une valeur unitaire de 39,95€ TTC et d'un tapis Riding 1976 (ref. 8299298) d'une valeur unitaire de 27,95€ TTC
- Pour la huitième période de jeu : une panoplie pour homme de marque Fouganza composée d'un polo Homme (ref. 9299071) d'une valeur unitaire de 29,95€ TTC et d'un licol Vintage (ref. 8237423) d'une valeur unitaire de 19,95€ TTC
- Pour la neuvième période de jeu : une panoplie pour femme et cheval de marque Fouganza composée d'une veste concours maille (ref. 8307421) d'une valeur unitaire de 39,95€ TTC et d'un tapis de selle Tinckle (ref. 8276636) d'une valeur unitaire de 39,95€ TTC
- Pour la dixième période de jeu : une panoplie pour cheval de marque Fouganza composée d'un tapis Jump (ref. 8310591) d'une valeur unitaire de 27,95€ TTC, d'un amortisseur Lena polaire (ref. 8237190) d'une valeur unitaire de 29,95€ TTC, d'une paire de guêtres Protect'Style (ref. 8281813) d'une valeur unitaire de 19,95€ TTC et de mousses Protect'Style (ref. 8281826) d'une valeur unitaire de 9,95€ TTC
- Pour la onzième période de jeu : une panoplie pour cheval de marque Fouganza composée d'un couvre-rein 3-en-1 (ref. 8313848) d'une valeur unitaire de 59,95€ TTC et d'un filet Roméo (ref. 8139788) d'une valeur unitaire de 39,95€ TTC
- Pour la douzième période de jeu : une panoplie pour cheval de marque Fouganza composée d'un sac de transport (ref. 8297063) d'une valeur unitaire de 49,95€ TTC, d'une étrille ronde (ref. 8240221) d'une valeur unitaire de 1,95€ TTC, d'une étrille finlandaise (ref. 8152775) d'une valeur unitaire de 2€ TTC et d'une brosse douce (ref. 8231889) d'une valeur unitaire de 3,50€ TTC
- Pour la treizième période de jeu : une panoplie pour cheval de marque Fouganza composée d'un stable 400 (ref. 8313465) d'une valeur unitaire de 89,95€ TTC et d'un licol Schooling (ref. 8299443) d'une valeur unitaire de 14,95€ TTC

- Pour la quatorzième période de jeu : une panoplie pour cheval de marque Fouganza composée d'un tapis 1976 (ref. 8310588) d'une valeur unitaire de 27,95€ TTC et d'un filet Recall (ref. 8217135) d'une valeur unitaire de 49,95€ TTC
- Pour la quinzième période de jeu : une panoplie pour cheval de marque Fouganza composée d'un polar 500 (ref. 8313754) d'une valeur unitaire de 49,95€ TTC et d'un licol Schooling (ref. 8299443) d'une valeur unitaire de 14,95€ TTC
- Pour la seizième période de jeu : une panoplie pour cheval de marque Fouganza composée d'une selle Roméo (ref. 8139418) d'une valeur unitaire de 499€ TTC, d'une sangle Bavette Roméo (ref. 8280038) d'une valeur unitaire de 69,95€ TTC, d'un filet Roméo (ref. 8139788) d'une valeur unitaire de 39,95€ TTC et d'un collier de chasse Roméo (ref. 8100797) d'une valeur unitaire de 24,95€ TTC

ARTICLE 9 : MISE EN POSSESSION DES DOTATIONS

Dans les 8 jours suivants le tirage au sort, le gagnant de la période concernée se verra aviser des modalités de mise en possession de sa dotation par courrier électronique à l'adresse électronique qu'il a indiquée sur le formulaire d'inscription.

Si un gagnant ne répond pas dans un délai d'un mois après l'envoi de ce courrier électronique ou si les coordonnées sont non valides, fausses ou erronées, le gagnant perdra le bénéfice de sa dotation qui sera alors attribuée à un gagnant suppléant.

Pour bénéficier de sa dotation, chaque gagnant devra communiquer sa taille et fournir à l'Organisateur, à sa demande, toute pièce justificative de son identité et de son adresse.

La dotation sera envoyée à chaque gagnant à l'adresse indiquée sur le formulaire d'inscription dans les 2 mois suivant la clôture du jeu. Si les coordonnées sont incomplètes, illisibles ou inexploitables, le gagnant perdra le bénéfice de sa dotation qui sera attribuée à un gagnant suppléant.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de problèmes et/ou de détériorations intervenues pendant le transport ou l'expédition de la dotation. Dans ce cas, la responsabilité du transporteur devra être recherchée directement par le gagnant qui en fera son affaire sans recours contre l'Organisateur.

Chaque dotation offerte est nominative et non-cessible. Chaque dotation ne peut faire à la demande d'un gagnant l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

L'Organisateur pourra, si des circonstances indépendantes de sa volonté constitutives de cas de force majeure l'y obligent, remplacer chaque dotation par une dotation de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 10 : LITIGES

Le fait de participer à ce jeu et d'avoir coché la case d'acceptation du présent règlement lors de l'inscription entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par un jury de 3 membres désigné par l'Organisateur. Toute demande concernant l'interprétation du règlement doit parvenir par écrit. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra chez l'Organisateur plus de 15 jours après la fin du jeu.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation du présent règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par l'Organisateur ou par les tribunaux compétents au regard des lois françaises.

ARTICLE 11 : COMMUNICATION IDENTITE GAGNANTS

Les gagnants autorisent, sauf avis contraire, l'Organisateur à utiliser leurs noms, prénoms, villes et département de résidence dans ses messages de communication relatifs au jeu, quel que soit le support de diffusion de l'Organisateur (tout document imprimé, presse, affichage, TV, radio, Internet y compris les sites communautaires notamment Facebook, etc.), en France métropolitaine (Corse incluse) durant 1 mois sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que la dotation gagnée. Etant précisé que pour le support Internet, le territoire est mondial.

ARTICLE 12 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Pour participer au jeu, le participant doit fournir certaines informations le concernant. Ces informations seront sauvegardées et feront l'objet d'un traitement automatisé en conformité avec la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit en écrivant à :

Oxylane - Groupe Equitation
4 Boulevard de Mons, BP 299
59665 Villeneuve d'Ascq cedex
(Joindre à votre courrier une copie de votre pièce d'identité)
Courriel : contact@fouganza.com

Si le participant y a consenti, ces données seront utilisées par l'Organisateur à des fins commerciales. Elles pourront faire l'objet de cessions, locations ou utilisations auprès de tiers. Le participant pourra s'y opposer en écrivant par voie postale à l'adresse ci-dessus mentionnée.

ARTICLE 13 : RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance de la dotation effectivement et valablement gagnée.

Ce jeu n'est ni parrainé ni géré par Facebook. Dès lors, la participation à ce jeu ne saurait, pour quelque raison que se soit et de quelque manière que se soit, engager la responsabilité de Facebook.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion, fraude, bogue, défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l'Organisateur et ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu. L'Organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le temps de connexion nécessaire à la participation. Ainsi, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée si les participations ne sont pas enregistrées, incomplètes, ou impossibles à vérifier.

En participant à ce jeu, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul, et garantir totalement l'Organisateur, ses filiales et sociétés mères, employés ainsi que ses agences conseils en communication de ce fait, tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par le participant du fait de la participation à ce jeu ou du fait de la mise en possession de la dotation et de son utilisation, exceptés les cas prévus par la loi applicable.

ARTICLE 14 : DEPOT ET COPIE DU PRESENT REGLEMENT

Le règlement complet du jeu est déposé à la SCP HAUGUEL –SCHAMBOURG, Huissiers de Justice, 14 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 PARIS, France.

Le règlement est disponible sur la Fan Page et peut y être imprimé.

Toute modification du présent règlement et toute décision de l'Organisateur feront l'objet d'un avenant au présent règlement et déposé à la SCP HAUGUEL – SCHAMBOURG, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à la société OXYLANE (DECATHLON) – Service Communication Fouganza - 4 Boulevard de Mons - 59650 Villeneuve d'Ascq, France. Timbre de la demande de règlement remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu-concours, et en joignant un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE).